2- Bourse PRAME : Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante

Les étudiants peuvent prétendre à une bourse de mobilité PRAME études ou PRAME stage attribuée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette bourse, dite PRAME (Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante), est attribuée selon les critères suivants :

L'étudiant ne doit pas bénéficier d'une aide provenant d'une autre collectivité territoriale : les étudiants résidant ou dont les parents résident dans le département du Vaucluse ou dans la Région Rhône Alpes ne sont pas éligibles au financement PRAME et doivent faire leur demande d'aide financière directement auprès des collectivités concernées.

Le quotient familial du foyer fiscal de l'étudiant (revenu brut global divisé par le nombre de parts du foyer fiscal) ne doit pas dépasser 23000 €.

La valeur de l'allocation versée à l'étudiant dépend de son quotient familial. Cette valeur est établie selon une grille qui est communiquée lors du premier Comité de sélection des bourses d'études. Le premier comité des bourses siège fin Octobre. Il y a en général trois comités de sélection des bourses par an : un fin Octobre, un fin Février et un troisième fin Juin.

L'allocation maximale est de l'ordre de 400 euros par mois.

Remarque : Si vous êtes originaire d'une autre région, vous avez peut être droit a une aide. Pour connaitre toutes les aides à la mobilité proposées par les Conseils Généraux et Conseils Régionaux, consulter le site :

http://www.diplomatie.gouv.fr/education/universitaire/boursiers/

Bourse de mobilité du conseil général du Vaucluse : Cette allocation à la mobilité étudiante est une aide pour les étudiants vauclusiens devant poursuivre leurs études à l'étranger. Vous trouverez les conditions d'attribution, les pièces nécessaires au dossier et le formulaire de demande à télécharger grâce au lien : http://www.vaucluse.fr/290-allocation-de-mobilite.htm

Bourse de mobilité de la région Rhône-Alpes : La bourse Explo'RA sup de la région Rhône-Alpes est une aide pour les étudiants devant effectuer une période de stage ou de formation à l'étranger. Elle s'adresse aux étudiants rhônalpins inscrits dans une autre région française. Dans ce cas, l'étudiant doit avoir passé son baccalauréat en Rhône-Alpes et lui ou ses parents doivent être domiciliés en Rhône-Alpes.

Téléchargez les conditions d'attribution, les pièces nécessaires au dossier et le formulaire de demande.